

# LA NATION

## journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 69 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

### Un grand journal romand de droite

En décembre dernier, dans la foulée immédiate de l'éviction de M. Blocher, les responsables de l'UDC évoquent divers projets propres à développer une politique d'opposition efficace. On mentionna notamment la possibilité de lancer «un grand journal romand de droite».

Le grand journal de droite est un vieux serpent de mer qui émerge et se tortille parfois à l'occasion d'une soirée arrosée, puis se rendort pour dix ou quinze ans. On se fait plaisir durant quelques heures, voilà tout. Créer et faire durer un petit périodique, c'est déjà toute une affaire. Alors, lancer un quotidien grand public, ou même un hebdomadaire...

Avec l'UDC, la question prend une allure plus réaliste. Ce parti a de gros moyens en argent et en militants. Il est conquérant et trouve un écho favorable dans la population. Si un grand journal romand de droite est possible, c'est certainement lui qui peut le réaliser.

Ne s'agissait-il que de propos sans lendemain? Nous le regretterions. L'existence d'un tel organe est en soi souhaitable, histoire de rétablir un certain équilibre idéologique face au monde des médias romands écrits, parlés ou télévisés. Ce monde penche quasi unanimement à gauche. Il n'a pas de contradicteurs, hormis quelques périodiques d'opinion. Cette situation plus que dominante lui permet d'émettre ses idées sur le ton de l'évidence et avec une apparence d'objectivité. On en déduit inconsciemment que la presse romande exprime une pensée du juste milieu! Et le soutien qu'elle apporte automatiquement à tout projet centralisateur, étatiste ou internationaliste a fini par apparaître aux yeux de beaucoup de citoyens comme l'expression du bon sens populaire et du réalisme politique.

L'existence d'une publication populaire «de droite» casserait à elle seule ce monopole idéologique. Elle engendrerait des affrontements doctrinaux qui met-

traient en lumière les présupposés socialisants et technocratiques des médias romands. Elle réduirait leur influence dans la formation des esprits.

Evidemment, le nouvel organe ne pourrait se contenter de dénoncer la presse de gauche à longueur de colonnes. «Etre contre» n'est pas un moteur suffisant. Il faudrait que le grand journal romand de droite ait un contenu qui en vaille la peine.

Pour commencer, ce ne devrait pas être un journal de parti, mais un média ordinaire. La distinction est vitale et pose une question qui n'est pas facile à résoudre: la rédaction pourrait-elle être réellement autonome ou devrait-elle rendre des comptes autres que financiers à ses bailleurs de fonds? Pourrait-elle par exemple prendre des décisions différentes de celles du Comité central de l'UDC? Là serait la pierre de touche de son autonomie et du même coup la mesure de sa crédibilité.

Mais d'abord, de quelle droite parle-t-on? La droite libérale ou la droite conservatrice? Individualiste ou communautaire? Dans l'UDC même, ces deux tendances coexistent et empêchent parfois le parti de prendre des décisions claires, en matière agricole par exemple. Lors des débats sur les bilatérales, M. Blocher déclarait sans détours, je cite de mémoire: «Comme entrepreneur, je suis pour la libre circulation des personnes et des marchandises, comme patriote, je suis contre.» Qui sait si le nouveau journal ne serait pas l'occasion de résoudre l'apparente opposition entre défense nationale et liberté économique?

Il est très vraisemblable qu'un journal lancé par l'UDC serait opposé à l'adhésion de la Suisse à l'Europe et se battrait pour redonner à notre diplomatie et à notre armée leur unique finalité: défendre le territoire, l'indépendance et les intérêts de la Confédération. Bien. Mais qu'en serait-il du fédéralisme, c'est-à-dire de la vie sociale et politique

concrète des cantons? Tous les partis, et l'UDC ne fait pas exception, qui se veulent efficaces se dirigent presque fatalement vers un renforcement du centre et une mise de côté des différences cantonales. Un nouveau journal n'en vaudrait pas la peine s'il venait à suivre la logique numérique des partis et à ne considérer les cantons que comme des freins à la réalisation de ses grands idéaux «de droite».

«Romand»: à gauche ou à droite, l'adjectif n'est pas dépourvu d'ambiguïté. Dans une interview donnée à *L'Hebdo* du 20 mars dernier, M. Jean-Jacques Roth, rédacteur en chef du quotidien romand *Le Temps*, déclare que son lectorat est en grande majorité lémanique: «Un gros tiers est à Genève, un plus petit tiers dans le canton de Vaud et un encore plus petit tiers dans le reste de la Suisse romande.» Et il ajoute que Genève «est la capitale de la région, qu'on le veuille ou non». M. Roth veut dire que Genève contient le plus fort taux de gens qui ont les mêmes intérêts que lui, ce qui n'est pas exactement la même chose. Mais ce qui reste vrai, c'est que la Romandie n'a pas d'unité politique, sociale ou culturelle. La seule question spécifiquement romande nous semble être la défense de la langue française, notamment face à l'administration fédérale. Un journal romand attaché à la tradition pourrait en faire un thème de combat intéressant.

Le grand journal romand de droite serait donc privé de ce qui assure la fidélité du lecteur ordinaire: les actualités locales et cantonales. Aucune chance que les nouvelles neuchâteloises retiennent si peu que ce soit l'attention du lecteur valaisan. La page des morts vaudois n'offrirait pas le moindre intérêt pour l'abonné jurassien. C'est dire que, sur les questions concrètes, le nouveau journal serait condamné à aborder prioritairement les questions fédérales et internationales. Ce n'est pas un petit chantier.

A notre sentiment personnel, il manque un journal satirique dans nos

cantons. Comme on se le rappelle, l'expérience de *Saturne* tentée par Mme Dayer durant deux années et demie a échoué en juin 2006. Ce ratage s'explique par sa forme trop hétéroclite et son fond trop convenu, deux motifs essentiels de ne pas fonder un journal.

Il n'empêche que les dérives du régime, le poids écrasant des administrations, l'importance croissante des pouvoirs politiques occultes, les ravages du politiquement correct et de la langue de bois, sans parler de la vie externe et surtout interne des partis, leur idéalisme vénal et leur mépris du peuple, appellent la satire, le pamphlet et la caricature. On peut se demander si un grand journal de droite romand ne trouverait pas là une place à prendre. Cela n'empêcherait pas les articles de fond, même s'il est vrai que l'«Album de la Comtesse», le «Mur du çon» et les dessins de Cabu font plus pour vendre le *Canard enchaîné* que les éditos de M. Eric Emtaz!

Beaucoup d'autres problèmes se poseraient sans doute au «grand journal romand de droite», si l'UDC décidait de donner suite. Mais il n'y en a qu'un qui soit absolument déterminant: qui serait le vrai responsable, le rédacteur en chef, le patron? Cette question est préalable à toutes les autres. On peut avoir tout l'argent qu'on veut, des collaborateurs talentueux, un gros potentiel de lecteurs, cela ne sert à rien si le patron n'est pas à la hauteur. Un patron qui sache écrire vite et bien, qui maîtrise les comptes et surtout qui soit apte à mobiliser les énergies, à unir tous les collaborateurs, à leur donner l'esprit de la maison. Un patron qui incarne durablement le nouveau journal, qui en fasse son affaire, qui y lie son destin. Si cette personne n'existe pas, on s'épargnera beaucoup de déconvenue en laissant tomber tout de suite. Si on l'a, tout est possible.

OLIVIER DELACRÉTAZ

### Revue de presse

#### Encore le voile

Le port du voile en Iran par notre ministre des affaires étrangères a fait des vagues. Nous ne résistons pas au plaisir de citer cette «lettre de lecteur» parue dans *La Liberté* du 22 mars:

[...] En portant le voile dans les pays islamiques, M<sup>me</sup> Clamy-Rey a montré une finesse diplomatique brillante, notre conseillère montre l'exemple à suivre dans les nations étrangères. «Il est nécessaire d'adopter les us et coutumes des Etats où l'on vit.» Les étrangers de chez nous devraient donc adopter les sages conseils de Mme Calmy-Rey en matière d'intégration. J'espère bientôt avoir le grand plaisir de voir des photographies de notre cheffe des Affaires étrangères visitant les pygmées ainsi que les aborigènes! [...]

Cette douce ironie est à la mesure des hauts faits de notre ministre.

#### Conversion nécessaire, mais combien difficile!

La Côte vaudoise connaît un développement économique réjouissant: nombre d'entreprises étrangères viennent s'installer entre Lausanne et Genève. Or, beaucoup de parents venus d'ailleurs désirent, pour des raisons bien compréhensibles, mettre leurs enfants dans des écoles privées. Y aura-t-il assez de places pour eux? C'est le problème abordé par M. Thierry Meyer («L'attractivité passe par l'école», 24 heures du 15 mars):

[...] Comme le rappelait récemment dans nos colonnes Eric Maire, directeur de projet au Développement économique vaudois (DEV), la place vient à

manquer dans les écoles privées de la région, qui n'arrivent plus à endiguer l'afflux d'élèves majoritairement provoqué par l'implantation de nouvelles entreprises.

Cet appel doit être entendu en particulier par les autorités politiques, cantonales et communales. [...]

[...] Le nœud du problème est là. Il reste dans ce canton une approche fortement idéologique de l'enseignement, et de la place que doit tenir le privé, confiné dans une caricature d'usine à bacs pour gosses de riches. La réalité, si tant est qu'elle ait une fois correspondu à ce cliché, a changé. Ce n'est pas trahir la mission essentielle, fondatrice, de l'école publique que d'envisager le privé comme un complément non seulement utile mais indispensable. [...]

L'aversion de l'officialité scolaire vaudoise pour les écoles privées est bien connue; c'est même une particularité de notre Canton en Suisse romande. M. Meyer demande en fait aux responsables de l'enseignement vaudois une véritable conversion.

E. J.

### SOMMAIRE

|  |          |
|--|----------|
| <b>Séminaire 2008: la démocratie en question</b>       | <b>2</b> |
| Troisième et dernière partie: réformes                 |          |
| <b>D'ivoire et de marbre ou le règne des Perregaux</b> | <b>3</b> |
| <b>Les débordements de Santéuisse</b>                  | <b>4</b> |

## Séminaire 2008 : la démocratie en question

### Troisième et dernière partie : réformes

Après avoir écouté les deux premiers soirs de conférences de notre séminaire sur la démocratie, le démocrate ne pouvait s'empêcher de demander: «Mais vous, qu'est-ce que vous proposez?»

Il y a deux manières de répondre à cette question. On pourrait tout d'abord lui expliquer – proposer? – des réformes tendant au bien commun, tout en restant dans le cadre du régime. M. Julien Le Fort a fait cela en première partie. Mais le démocrate serait resté sur sa faim. Car sa véritable question va plus loin et c'est ainsi qu'il faut l'interpréter: «Mais qu'est-ce que vous proposez à la place de la démocratie?» M. Olivier Delacrétaz a répondu à la question après avoir comparé la démocratie et le totalitarisme.

La conférence de M. Le Fort était intitulée «Propositions de réforme». Les huit réformes proposées ont en commun, a expliqué le conférencier, qu'elles sont toutes des réformes institutionnelles cherchant à donner à chaque corps constitué la place qui lui revient dans le nation. C'est une question d'équilibres. M. Le Fort a alors présenté quatre propositions de niveau cantonal et quatre propositions de niveau fédéral.

La première n'est plus à réaliser mais possède cela d'intéressant qu'elle avait déjà été proposée en 1954 par la Ligue vaudoise. La Constitution vaudoise de 2003 nous a ainsi donné raison en instaurant une présidence permanente du Conseil d'Etat.

La deuxième non plus n'est pas une idée neuve et a occupé une partie du débat politique vaudois ces quelques dernières années. Il s'agirait de renforcer le poids des communes par l'introduction d'un droit de référendum en leur faveur. L'idée date de 1980 mais a échoué devant le peuple vaudois le 17 juin 2007. L'initiative populaire «La Parole aux communes» avait été très largement soutenue dans les colonnes de ce journal.

Les deux dernières propositions de réformes émanent directement de M. Pascal Broulis, l'actuel président du Conseil d'Etat, et concernent le rôle du Conseil des Etats. La première idée consisterait en une distinction des dates des élections au Conseil National et au Conseil des Etats. Cette distinction présenterait l'incontestable avantage d'épargner au Conseil des Etats d'être infecté par les débordements idéologiques propres aux élections au Conseil national, comme cela est connu d'expérience. L'électeur pourrait ainsi, en dehors de toute chamailleries partisane, choisir ceux qu'il juge les plus aptes à défendre le Canton à Berne. N'est-ce pas là le rôle premier du Sénat?

La dernière proposition cantonale se situe dans le même créneau. L'idée serait de tracer un lien institutionnel entre le Conseil des Etats et le Conseil d'Etat. Dans les faits, ce dernier ne serait plus composé que de cinq membres. Bien que sept soient élus, deux seraient chargés de la tâche de représenter le Canton à Berne, au Conseil des Etats. Des ambassadeurs, en quelque sorte, que le peuple vaudois choisirait en éliminant son gouvernement.

M. Le Fort a ensuite avancé quatre idées à réaliser au niveau fédéral. La première a déjà été tentée par la Ligue vaudoise au tout début de son histoire. En 1935, M. Regamey, alors âgé vingt-six ans, avait lancé une initiative constitutionnelle qui tendait à fermer le Conseil national. L'argument principal est que ce conseil, dont on prétend qu'il représente le «peuple suisse», n'est basé sur aucune réalité concrète, le peuple suisse n'existant pas. Cette suppression institutionnelle avait été rejetée.

La deuxième proposition «fédérale» a elle aussi été développée à l'origine par M. Regamey. Elle aurait visé une suppression de l'impôt fédéral direct pour le remplacer par des contingents fiscaux versés par les cantons à la Confédération mais qu'ils auraient eux-mêmes prélevés. Cette sorte de «péréquation à l'envers» aurait permis de signifier financièrement que la Confédération n'existerait pas sans les cantons.

Concrétisée, la troisième proposition rencontra un franc succès devant le peuple et les cantons en 1949. Par l'adoption de l'art. 89bis de la Constitution de 1874 sur les arrêtés fédéraux urgents (actuel art. 165 Cst. féd.) après initiative populaire lancée par la Ligue vaudoise, on reconnaissait à la Confédération le droit de prendre des mesures d'urgence; celles-ci n'auraient toutefois su primer sur la démocratie directe suspendue durant la guerre et que l'initiative permettait de rétablir.

La dernière proposition de niveau fédéral est celle dite du «fédéralisme différencié». C'est un mécanisme inverse à la centralisation. Il permettrait à un canton de se faire attribuer par référendum obligatoire l'une des compétences de la Confédération, lorsqu'il est jugé apte à l'exercer chez lui en lieu et place de Berne. Les autres cantons, quant à eux, continueraient à supporter l'ingérence de cette dernière.

Après ces huit propositions, M. Olivier Delacrétaz, président de la Ligue vaudoise, a clos ce séminaire 2008 sur la démocratie en comparant ce que la modernité considère comme antinomique: la démocratie et le totalitarisme. La comparaison poussant à des constatations, celles-ci ont permis de définir le rôle que la Ligue vaudoise entend jouer et joue effectivement depuis plusieurs générations, dans ce cadre idéologique pourtant tant critiqué.

M. Delacrétaz a commencé par décrire, en dressant une liste de caractéristiques, ce qu'est un totalitarisme. A la base du totalitarisme se trouve ainsi une idéologie, un absolu qui généralement le différencie de la simple dictature. C'est la race, l'ethnie ou la classe qui, érigée en absolu, permet de galvaniser les foules et de justifier les crimes commis.

Mais une idéologie a besoin de s'étendre à l'entier de l'homme et à toute l'humanité. Rien ne doit lui échapper.

L'idéologie n'atteindra jamais la perfection. C'est ce qui appelle un mouvement perpétuel vers l'avant, vers le «mieux». Il faudra toujours de nouvelles conquêtes militaires et de nouvelles épurations. Le mouvement se nourrit ainsi de lui-même. Car s'il s'arrête, si le présent apparaît comme il est, il exprime le caractère insupportable de l'idéologie.

Le passé, dans les mains de l'idéologue, n'est qu'un élément de stratégie, modulable selon les besoins du moment – entre le lavage des mémoires et la promesse perpétuelle d'un avenir radieux. Il n'est qu'à penser aux photographies desquelles les hommes politiques soviétiques étaient gommés dès qu'ils tombaient en disgrâce. Selon M. Delacrétaz, pour le totalitarisme, si le monde commence aujourd'hui et qu'il marche perpétuellement vers l'avant, le passé doit perpétuellement être oublié. Le totalitarisme est donc discontinuité.

Le totalitarisme ne fonctionne que sur le mode du conflit. Il se doit par conséquent de se trouver un ennemi le plus objectif et précis possible: le juif, le koulak, le bourgeois. Les menaces qu'ils font régner justifient concrètement les privations et les sacrifices exigés par l'idéologie...

Avant l'époque moderne, la société européenne était organisée selon un schéma triangulaire: le Prince, la Cité, Dieu. Le totalitarisme y substitue un système bipolaire: la masse et le pouvoir. Effectivement, le totalitarisme «parfait» n'est possible que dans un monde sans dieu donc sans au-delà, sans échappatoire. Le monde totalitaire est un monde athée.

En guise de première conclusion, M. Delacrétaz a expliqué que «le totalitarisme n'est pas la réalité, mais le terme limite d'un mouvement de dégradation générale de la communauté politique.» C'est donc un désordre.

Se tournant vers la démocratie, le conférencier a ensuite constaté que, pour éviter de sombrer dans le totalitarisme, celle-ci recourt à des moyens juridiques: séparation formelle des pouvoirs, désignation du pouvoir par le peuple, principe d'égalité, autorités de recours contre les décisions judiciaires, droits de l'Homme, etc... Ces règles fixent les choses et instaurent une certaine sécurité. Suffisent-elles à faire face au désordre totalitaire? Pour le savoir, la comparaison s'imposait et le conférencier a passé la démocratie au crible des caractéristiques dégagées précédemment dans l'analyse du totalitarisme.

L'idéologie de base est nette, c'est l'égalitarisme, qui transparait tant à droite qu'à gauche. Mais, on l'a vu, l'idéologie seule ne suffit pas, elle doit s'accompagner d'une volonté totalitaire. Celle-ci aussi est présente. Les démocrates ne considèrent-ils pas leur régime comme le seul valable et rationnel qui soit? Aujourd'hui encore, ils vivent la démocratisation du monde entier: les pressions économiques et idéologiques accablent les régimes qui ne leur conviennent pas.

En ce qui concerne la fuite perpétuelle vers l'avant, le Progrès remplit très bien le rôle de direction pré-établie. Le présent n'est alors plus qu'une antichambre de l'Age d'Or. La réalité du moment ne saurait prévaloir sur le futur radieux promis par les visionnaires. Ainsi, comme les communistes et leurs photographies retouchées, le

régime cultive l'oubli. Qui se souvient encore des partisans de l'EEE promettant 22% de chômage en cas de non-adhésion?

Le principe du contrôle populaire interdit de prévoir un successeur. Le régime est ainsi en permanence en proie à la discontinuité. Obligatoirement très procédurier, le régime laisse une grande place à l'administration – un chef de service durant plus longtemps qu'un conseiller d'Etat. Et lorsque l'administration joue un rôle politique, on n'est plus en démocratie, mais en bureaucratie. Le pouvoir aux gratte-papiers!

Enfin, la démocratie elle-même souffre d'athéisme. Même si l'évolution est extrêmement lente, la société démocratique exclut petit à petit le divin de son vocabulaire. Il n'est qu'à penser que la Constitution vaudoise de 2003 ne considère plus l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud comme devant être soutenue particulièrement pour des motifs historiques, mais comme un service social utile à la société.

On voit donc apparaître les principales composantes du totalitarisme au sein même de la démocratie. Ainsi, les couvertures juridiques servant de garanties ne font que freiner le mouvement. D'une certaine façon, elles sont même contreproductives, lorsqu'elles permettent de dissimuler le mal derrière les formes et les procédures. C'est donc pour définir la démocratie moderne que M. Delacrétaz a avancé l'expression de «totalitarisme modéré». Le régime n'est pas satisfaisant. Il conduit là où conduisent les régimes totalitaires: au désordre; «plus lentement, c'est tout.»

Cela ayant été démontré, que répondre au démocrate? Il convient tout d'abord de lui expliquer que, contrairement à ce que pensent les totalitaires, il n'existe pas de régime unique parfaitement adapté à tous les pays, mais qu'à chaque pays correspond un régime qui lui est propre.

Autant donc se concentrer sur ce qui peut être avancé de concret à l'heure actuelle. Les huit propositions de M. Julien Le Fort sont le pendant institutionnel de notre action. Il est un autre pendant, plus humain, plus intime qui est celui de notre vision des choses. Ainsi en est-il de l'amour du Pays de Vaud qui nous pousse sans cesse à revenir à lui. La réalité concrète de cette communauté historique et politique fait fuir les idéologies. En luttant contre toute centralisation – sous réserve des tâches dévolues par leur nature à la Confédération – nous évitons la «totalité». Aimer le Pays dans la réalité qu'il représente, au moment où on l'observe, nous force à respecter le passé pour ce qu'il a amené et à ne pas faire du futur un but en soi. L'avenir viendra parce qu'il doit venir, voilà tout.

C'est finalement l'amitié unissant les membres du mouvement qui est le lien le plus fort dont on puisse rêver pour faire fonctionner la Ligue vaudoise.

En fin de conférence, M. Delacrétaz a rappelé à l'assemblée la base de notre action: «Même dans les circonstances les plus contraires et les plus désespérées, le Pays existe et il mérite qu'on s'occupe de lui, qu'on s'efforce en toute circonstance de contribuer à son bien commun.» Tout est là.

FÉLICIE MONNIER

## LA NATION

Rédacteur responsable:  
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:  
Place Grand-Saint-Jean 1  
Case postale 6724, 1002 Lausanne  
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)  
Fax 021 312 67 14

Internet: [www.ligue-vaudoise.ch](http://www.ligue-vaudoise.ch)  
Courriel: [courrier@ligue-vaudoise.ch](mailto:courrier@ligue-vaudoise.ch)

Imprimerie Beck, Lausanne

## D'ivoire et de marbre ou le règne des Perregaux

Après *Le Moyen Age romantique au Pays de Vaud* (vol. 79, 1985) et *Entre Arcadie et Panthéon, grandes demeures néo-classiques aux environs de Rolle* (vol. 121, 2001), Paul Bissegger vient de publier dans la Bibliothèque historique vaudoise, pour notre plus grand plaisir, un troisième ouvrage (vol. 131, 2007) sous le titre *D'ivoire et de marbre, Alexandre et Henri Perregaux ou l'Age d'Or de l'architecture vaudoise, 1770-1850*. Ne mentionnons que pour mémoire, en tête de ses nombreuses autres publications, son ouvrage de référence consacré à la ville de Morges, dans la série des *Monuments d'art et d'histoire de la Suisse*, véritable somme d'érudition.

Une fois de plus, l'auteur nous stupéfie par sa rigueur scientifique et par sa capacité d'abattre un travail de bénédictin, en digne disciple de Marcel Grandjean. Connaissant maintenant mieux que personne l'histoire monumentale vaudoise du milieu du XVIII<sup>e</sup> au milieu du XIX<sup>e</sup>, il lui appartenait de combler un vide en consacrant une étude exhaustive à deux personnalités vaudoises hors du commun: Alexandre (le père) et surtout Henri (le fils) Perregaux.

Alexandre Perregaux (1749-1808) est né à Lausanne, dont il a acquis la bourgeoisie et où il a passé toute sa vie. Venu du Canton de Neuchâtel, son père s'était établi à Lausanne comme menuisier en 1743. Le fils apprend dès l'âge de douze ans le métier de joaillier et graveur, puis l'exerce, seul ou en association, bientôt installé à la rue Etraz, créant sur commande des bonbonnières, des médaillons, des sceaux. La famille Charrière de Sévery compte parmi ses meilleurs clients.

Mais c'est surtout comme sculpteur miniaturiste qu'Alexandre Perregaux acquit, dès les années 1780, une réputation internationale. Le peu qui nous reste de ses créations (une vingtaine de médaillons au Musée historique de Lausanne et peut-être quelques spécimens dans des familles) permet, bien qu'elles soient souvent abîmées après la perte de leurs protections en verre, de nous faire une idée de l'incroyable virtuosité de l'artiste, qui travaillait souvent jusqu'au centième de millimètre, utilisant des cheveux dans ses compositions, créant ainsi des motifs d'une extraordinaire finesse: personnages minuscules, décors végétaux et architecturaux, scènes de genre. «Peu d'artistes, nous dit Bissegger, se sont adonnés à cette spécialisation, et leur art, parfois d'une virtuosité époustouflante, est aujourd'hui encore largement inexplicé, même par les connaisseurs». Son ouvrage en reproduit quelques exemples sur fond noir, parfois en agrandissement.

Certains de ces médaillons étaient vendus jusqu'à Paris et Londres, permettant à Perregaux de vivre dans l'aisance. Toutefois, il semble qu'il ait mis fin à cette activité vers les années 1792-1793, peut-être parce que le blocus continental le privait de débouchés, mais aussi parce que, dès cette époque, il a décidé de se consacrer uniquement à l'architecture, où il s'est rapidement fait un nom.

Sa première réalisation marquante a été la maison de maître de Villamont (1791-1797), construite sur le domaine qu'il avait acheté, mais revendu déjà en 1799 à la famille de Haller. Bissegger qualifie de «véritable manifeste d'architecture» ce bâtiment que l'on peut encore admirer aujourd'hui. Dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et sous le régime de la République helvétique puis du Canton de Vaud, il acquit une notoriété telle qu'il devint en quelque sorte l'architecte officieux du Canton. C'est donc lui que le Petit Conseil, qui, à peine élu et en place, avait

décidé de construire une salle pour le Grand Conseil (et avait imaginé qu'elle pourrait être créée à l'intérieur du Château), a chargé d'établir les plans définitifs puis de diriger la construction d'un nouveau bâtiment. La construction, qui posait des problèmes complexes du fait qu'il fallait maintenir et transformer la maison du Chapitre, s'est étalée de 1803 à 1808, mais le Grand Conseil a pu y tenir sa première séance le 7 mai 1804 déjà.

Les opinions varient sur la qualité de cette architecture dans son ensemble, en particulier la façade nord, avec son fronton néo-classique, auquel on ne peut pas contester l'élégance et la sobriété – excessive selon certains. Il y a en revanche unanimité sur la qualité de la salle elle-même, hélas détruite en 2002 par la faute de gamins inconscients et dont la reconstruction vient d'être décidée.

Après l'achèvement de la maison de Villamont et jusqu'à son décès survenu en 1808, soit pendant une dizaine d'années, Alexandre Perregaux, très sollicité, a déployé son intense activité en plus de la conduite du chantier précité. Son fils, en préambule à la liste impressionnante, établie en 1846, de ses propres ouvrages, a établi celle des projets et réalisations de son père, une vingtaine (peut-être incomplète mais comprenant également les décors exécutés pour les fêtes patriotiques, si importantes à l'époque). Bissegger signale et étudie particulièrement des projets, très bien conçus et très modernes pour l'époque, certains en collaboration avec son fils. Il constate que Perregaux a atteint, pour un autodidacte, un niveau de compétence remarquable.

Ce n'est pas son moindre mérite que d'avoir formé, sans doute avec intelligence et rigueur, son fils Henri (1785-1850), qui, à l'âge de vingt-trois ans, reprend le bureau de son père et les projets en cours. On entre ici dans une autre dimension. En quatre décennies, il va déployer, dans le Canton et au-delà, une activité tout simplement prodigieuse d'architecte et de constructeur. La liste précitée de ses «ouvrages» (projets et exécutions) qu'il a établie en 1846, comporte quelque quatre cents dossiers. Les plans qui nous restent révèlent un dessinateur hors pair et l'on doit d'autant plus regretter que son associé et successeur Achille de La Harpe ait pris la déplorable initiative, après le décès de Perregaux, de détruire toutes ses archives, lesquelles, selon le témoignage de sa fille, étaient classées dans un ordre parfait.

On comprend que si Bissegger consacre une centaine de pages à Alexandre, il lui en faille quatre fois plus pour présenter la carrière et l'œuvre de son fils. Celui-ci devait être un travailleur acharné, supérieurement organisé, méticuleux jusque dans les détails, curieux de toutes nouveautés, qu'il s'agît de matériaux, de techniques ou de structures. Il trouva néanmoins le temps d'être municipal à Lausanne pendant huit ans et de se marier à 43 ans avec une femme de 22 ans sa cadette, qui lui donna huit enfants. Ses voyages en France, en Allemagne et en Angleterre, entrepris malgré sa mauvaise santé, avaient uniquement pour but de se renseigner sur certaines réalisations et sur certaines techniques nouvelles.

Nous devons bien entendu nous borner ici à un survol, en énumérant l'essentiel des projets et ouvrages de l'architecte en suivant non pas l'ordre chronologique, mais la classification adoptée par Bissegger selon les affectations.

### Restauration et transformation de bâtiments anciens

Perregaux a écrit dans les années 1845-1846 une monographie intitulée

*De l'architecture dans le Canton de Vaud*. Ce manuscrit de nonante-deux pages se trouve dans le fonds Louis Vuilliemens de la BCU à Dorigny. Bissegger l'y a repêché et le publie pour la première fois en annexe à son ouvrage. On constate à sa lecture que Perregaux avait acquis une bonne connaissance de l'histoire de l'architecture de notre Canton depuis l'époque romaine et qu'en particulier il s'intéressait beaucoup à l'époque médiévale. Il n'est donc pas surprenant qu'à la suite de son père il ait accepté, durant une grande partie de sa carrière (environ de 1810 à 1835), une succession de mandats pour l'entretien, des réfections et des transformations de notre chantier permanent qu'est la cathédrale. Parmi ses principales interventions, on peut citer tout d'abord la réfection des verrières, à commencer par la grande rosace, chef-d'œuvre qui avait été négligé sous le régime bernois. Dans la nuit du 24 au 25 mai 1825, la foudre atteint la tour-lanterne, qui prend feu et s'effondre. La toiture de la nef est sauvée de justesse. Comme les choses allaient plus rapidement à l'époque où il n'y avait ni internet, ni téléphone, ni commissions d'innombrables experts, l'ingénieur cantonal Adrien Pichard, qui, comme de nombreux bénévoles, notamment charpentiers, couvreurs, maçons, s'était précipité sur les lieux du sinistre pour lutter contre les flammes, dépose *trois jours après* un plan et devis pour une protection provisoire et se voit chargé en juin déjà d'organiser un concours de projet pour remplacer la tour-lanterne. La publication a lieu dans la Gazette de Lausanne du 12 juillet, avec délai au 15 août (!...), prolongé au 15 septembre, pour déposer les projets. Aucun projet n'est déposé dans ce délai, sur quoi, après des péripéties qu'il serait trop long de résumer ici, le mandat est confié à Perregaux, qui avait longuement étudié les différents aspects du problème. Entre 1826 et 1827, il reconstruit la tour dans une conception et un style très proche de l'original et que nous connaissons bien par des photos puisque cette tour a duré un demi-siècle. Des problèmes statiques sont alors apparus qui ont nécessité sa démolition (alors que selon certains une consolidation eût été possible), la reconstruction ayant été confiée à Viollet-Le-Duc, qui supprime le «tambour» de base.

Plusieurs autres modifications importantes sont confiées à Perregaux par la suite, notamment la suppression du jubé en 1827, l'enlèvement d'une grande partie des stalles la même année, la création

d'une nouvelle tribune de l'orgue en 1829, la rénovation des peintures intérieures en 1834-1835.

Parmi ses autres interventions, allant des travaux de consolidation (par exemple le clocher de Saint-François) à des restaurations plus ou moins poussées de monuments historiques, on citera Chillon, la tour Saint-Michel à Payerne, l'église de Moudon (chantier de quatre ans avec des résultats généralement loués), Romainmôtier (stabilisation), le château de Morges (surélévation de l'aile méridionale), le château de Vufflens.

### Edifices religieux

Perregaux a construit une douzaine de lieux de culte, tant protestants que catholiques, et en a transformé autant, sans parler des projets non réalisés. Quant aux églises nouvelles, citons, pour le culte catholique, Notre Dame du Valentin, Assens, Morges, Bottens, Yverdon. Parmi les églises protestantes: Mont-sur-Rolle, Les Charbonnières, La Praz, Forel/ Lavaux, Huémoz, Le Lieu. Ce sont souvent des monuments modestes, au style sobre et dépouillé, sans grande prétention. Parmi les transformations importantes, on peut citer Bex (une réussite), Trélex.

### Tribunaux, prisons, arsenaux, casernes.

Un premier Tribunal d'appel avait été construit dès 1803, accolé au bâtiment du Grand Conseil, par Alexandre Perregaux, chantier repris par son fils. Les locaux étant devenus trop petits, ce dernier construit dès 1832 sur le même emplacement un bâtiment très étudié, mais très sobre, maintenant occupé par l'administration cantonale. Ensuite et dès 1837, «il investit une énergie considérable dans la création de salles pour les tribunaux des dix-neuf districts vaudois» (Bissegger). Il s'agit uniquement de transformer des bâtiments existants pour y créer les salles et locaux annexes nécessaires. Puis, suite logique, les prisons. Il s'agit pour l'essentiel de transformations mais il y a deux constructions nouvelles: celles de Morges, à l'angle de la Rue Louis-de-Savoie et de la Rue du Casino, une vraie réussite d'intégration, celle de Château-d'Oex, dont l'architecture laisse songeur.

### Hôtels de Ville et écoles

On doit mettre à l'actif de Perregaux deux réussites majeures: l'hôtel de ville de Moudon et (traversons le lac) celui de Thonon. Celui de Morges n'eut que

→ (suite en page 4)

## Pas de grève sur nos chantiers, grâce au fédéralisme

Les négociations en vue d'une nouvelle convention collective de travail dans le secteur de la construction semblent toujours bloquées au niveau fédéral. Un accord avait pourtant été trouvé entre les représentants des employés et ceux des employeurs, mais il n'a pas été ratifié par la base de l'association patronale. En signe de protestation, le syndicat UNIA a promis de déclencher des grèves.

Parallèlement, sous l'impulsion d'employeurs bien disposés à l'égard du partenariat social, on a vu se multiplier ces dernières semaines des accords cantonaux destinés à proroger, au sein des cantons concernés et à titre provisoire, les dispositions de l'ancienne convention, en adaptant si nécessaire le niveau des salaires. Un tel accord a été signé dans le Canton de Vaud à la mi-mars. Nous n'aurons donc pas de grève sur nos chantiers.

Il n'y a pas lieu de s'exprimer, ici et maintenant, sur les tenants et aboutissants des négociations au niveau fédéral. Les partenaires sociaux estiment nécessaire le rétablissement d'une convention collective de travail couvrant le secteur de la construction sur l'ensemble de la Suisse; il faut en prendre acte et souhaiter un aboutissement rapide. En attendant, on a le droit de se réjouir de la vitalité persistante des organisations professionnelles cantonales, aptes à exprimer les relations de travail telles qu'elles sont vécues ici, et pas seulement sur les bords de la Limmat, aptes aussi à préserver la paix du travail là où cette dernière est désirée, sans dépendre automatiquement de négociateurs géographiquement et culturellement lointains.

P.-G. BIERI

## Les débordements de Santésuisse

Ces dernières années, dans la bagarre des coûts et du financement de la santé publique, il a été question à plus d'une reprise de la transparence des caisses-maladie.

### A Genève

Récemment, dans un arrêt du tribunal des assurances sociales du Canton de Genève, c'est le groupe Mutuel, un des plus importants assureurs suisses, qui a été sévèrement mis à l'index et a perdu la première bataille judiciaire. Il lui est reproché deux faits marquants: d'abord, le mélange dans ses comptes entre assurance de base et assurances complémentaires. Les assureurs n'ont en effet aucun droit à effectuer des flux financiers entre l'assurance-maladie sociale (obligatoire, selon la LAMal) et les assurances complémentaires qui dépendent du droit privé et sont librement consenties par les parties. Or les assureurs pratiquent les deux types d'assurances et font des bénéficiaires reconnus comme tels avec les secondes, la gestion de l'assurance de base étant de par la loi sans but lucratif. On soupçonne que les frais de publicité et de démarchage de nouveaux clients proviennent en partie des primes de l'assurance de base, ce qui est illicite. La seconde irrégularité tient au fait que ce groupe d'assurances encaisserait de ses filiales des cotisations sans contre-partie, en particulier en facturant à ses propres caisses des loyers bien trop élevés, acquittés en partie via les primes de l'assurance de base. Les bénéficiaires de la holding s'en accroîtraient d'autant...

### Santésuisse

Cette situation nécessite d'autant plus d'attention qu'après la votation

contre la caisse unique, l'Office fédéral de la justice, à la demande de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), a émis un avis de droit concernant la surveillance de l'organisation faîtière dans l'assurance-maladie, lisez: Santésuisse.

Santésuisse est l'institution commune des assureurs-maladie suisses. Dans ses statuts datant de 2001, les tâches suivantes lui sont en particulier dévolues: développement «d'une activité de relations publiques avec pour objectif de favoriser l'image de l'assurance-maladie et de ses institutions, ainsi que d'influencer la politique de la santé de la Confédération, des cantons et des communes». Il convient de relever au passage l'ironie du nom donné à une association qui n'a de cesse de fournir des données et autres statistiques servant, sous le mobile du contrôle de l'adéquation et de l'économicité des coûts, de moyen de pression sur les prestataires de soins, n'hésitant pas à menacer ceux-ci et tenter d'infléchir la politique sanitaire de toutes les façons possibles. On peut se demander si la santé de l'individu est vraiment au centre de ses préoccupations.

### Avis de droit

Nous n'entrerons pas dans le détail de l'appréciation juridique qui fait la distinction de façon déterminante entre une «tâche de l'administration», découlant de la loi et confiée en ce domaine aux assureurs-maladie, et des «activités administratives auxiliaires», qui sont de moindre importance car liées à des prestations ou des acquisitions de biens nécessaires uniquement à l'exécution de la tâche. Dans cette dernière situation, il n'y a pas besoin de base légale formelle, et l'autorité de surveillance que

doit exercer la Confédération s'applique pour l'essentiel à la première.

L'avis de droit affirme que la délégation, par les assureurs, de l'inscription obligatoire (par un numéro lié au registre de compte créancier RCC) de tous les fournisseurs de prestations auprès de Santésuisse, leur permettant de pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins, est illégale.

L'utilisation des données statistiques par Santésuisse représente une délégation de compétences qui pose aussi problème quant à sa base légale.

Élément capital, l'avis de droit rappelle que toute activité politique en faveur des assureurs-maladie n'est pas une tâche prévue par la loi, seule la compétence de faire valoir leur avis sur les questions ayant trait à l'exécution de la loi peut leur être reconnue. Or, les statuts de Santésuisse indiquent la nature clairement politique d'une partie de son activité. L'Office fédéral de la justice rappelle que la marge de coûts administratifs dans le cadre de la LAMal n'inclut en aucun cas le financement d'activités non directement liées à l'exécution de la loi. En d'autres termes, le financement et l'existence même de campagnes politiques menées par Santésuisse est illicite.

Enfin, l'avis énonce le fait que, selon la LAMal, les «assureurs doivent accorder à l'office (OFSP) le libre accès à toutes les informations qu'il juge pertinentes dans le cadre de l'inspection», c'est-à-dire du contrôle que doit effectuer la Confédération sur les assureurs. Il est également dit qu'une «clarification de la surveillance sur Santésuisse serait souhaitable pour chaque tâche que la LAMal permet aux assureurs de déléguer.» On ne peut que se réjouir de

ces remarques relatives à l'organe de surveillance, tant un sentiment d'opacité a pu se dégager de l'action des caisses ces dernières années au sein de la population. Encore faut-il exercer cette surveillance, par analogie aux contrôles considérables et souvent excessifs qui s'appliquent aux fournisseurs de soins.

### Conclusion

Il est maintenant avéré que les assureurs-maladie, en particulier par le biais de leur institution commune qu'est Santésuisse, outrepassent leurs compétences de partenaire social dans le cadre de la loi, qui délègue des tâches aux assureurs-maladie. Les ressources issues des primes des assurés ne sauraient être affectées à d'autres fins que celles de l'assurance-maladie sociale, et cela rend notamment illicite la propagande politique en matière de santé et l'activité intense de lobbying telle qu'on la connaît actuellement sous la coupole fédérale. On peut s'étonner que cet avis de droit n'ait pas eu davantage d'échos. Peut-être devrait-on se pencher en détail sur les rapports économiques de Santésuisse, et des assureurs-maladie en particulier, avec les parlementaires et certains conseillers fédéraux.

Lors des prochaines votations sur la santé publique, le 1<sup>er</sup> juin prochain, l'engagement de Santésuisse devra être examiné étroitement à la lumière de cet avis de droit. En cas de nouveau dérapage, qui prendra son courage à deux mains en portant plainte? La FMH, une société médicale cantonale, une association d'assurés? A voir.

JEAN-FRANÇOIS LUTHI

(suite de la page 3) —>

la partie sud d'un projet qui impliquait la démolition, côté nord, de l'hôtel de ville du XVI<sup>e</sup> siècle, projet qui n'a heureusement pas abouti!

Seul ou en association avec Achille de La Harpe, Perregaux a construit ou projeté une trentaine de bâtiments scolaires: tout d'abord en 1892 la petite école des Râpes au Chalet-à-Gobet, «prototype de plusieurs écoles villageoises», puis dès 1835 les écoles de Payerne, Avenches, Baulmes, Ollon, et entre 1837 et 1845 vingt-quatre autres bâtiments scolaires. Une bonne partie d'entre eux sont encore debout, mais plusieurs affectés à d'autres usages. Leur valeur architecturale et esthétique est évidemment très inégale et l'on peut trouver maintenant très banales ou vraiment trop démodées plusieurs de ces écoles, souvent surmontées de ces petits clochers destinés aux horloges. On peut néanmoins admirer des réussites comme celles de Vufflens-le-Château, Baulmes, les Tuileries-de-Grandson, Cottens, Bottens.

### Edifices de plaisance

Il suffit de citer ici l'Abbaye de l'Arc, qui, avec sa terrasse, a mérité le classement comme monument historique.

### Architecture privée

Ici, la liste devient trop longue: il faut survoler... Deux maisons «de rapport» construites par son père et lui sur la place Saint-François (démolies en 1949), maisons à la Place de la Palud, à la Rue Etraz, à Saint-Pierre, élégant pavillon au Chemin de Mornex pour y loger sa famille, cures du Mont-sur-Lausanne, de Lucens, d'Yverne, maisons de campagne du Petit-Langue-

doc, de Fantaisie, de Rovéréaz, de Beau-Site, du Denantou, de Corcellettes, établissements ruraux.

### Hors du Canton

Outre l'hôtel de ville de Thonon déjà cité et des mandats à Fribourg et Berne, Perregaux a œuvré en Valais, où il a notamment été chargé de la surélévation de l'Hospice du Grand-Saint-Bernard et surtout de l'achèvement de celui du Simplon, dont la construction avait été ordonnée en 1801 par Bonaparte et s'était arrêtée au premier niveau en 1814.

Bisseger a consacré ensuite trois chapitres à l'analyse du style et des méthodes de construction de Perregaux, soit aux structures et techniques (ponts, charpentes, escaliers, matériaux), à l'ornementation et aux détails d'architecture, à l'environnement naturel et aux dépendances d'agrément. Il a aussi consacré un chapitre, par souci d'équité, aux confrères et concurrents de Perregaux, vaudois, d'autres cantons voire étrangers, et à leurs mérites.

En conclusion, il considère que si l'édifice du Grand Conseil est lié à la personne d'Alexandre Perregaux, il n'est guère possible de désigner un bâtiment comme chef-d'œuvre de son fils. Bien loin d'avoir révolutionné l'architecture par des coups d'audace provocatrice, ils ont au contraire été dans le Canton peut-être des initiants, en tout cas des défenseurs et illustrateurs d'un néo-classicisme sobre, retenu, modéré, d'une architecture rationnelle et fonctionnelle. «La plupart des contemporains étaient sensibles à l'élégance simplifiée de ces œuvres». Il n'a jamais été question de les qualifier de génies.

Dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, avec les changements de style, ils ont connu un temps de purgatoire.

Laissons la conclusion à Bisseger: [...] «Aujourd'hui, avec le recul historique, cette architecture néoclassique nous touche à nouveau par l'harmonie de ses lignes (eurhythmia chère à Vitruve), par son équilibre et ses proportions (symmetria), enfin par sa «convenance» (adaptation entre la forme et la fonction), en raison d'une habile distribution et d'une relative sobriété. Tout cela renvoie donc à Vitruve, et, par là, aux valeurs de l'Anti-

quité, aux vertus civiques de la démocratie grecque et à la force de caractère des Romains. Enfin, nous ne sommes pas insensibles non plus à la poésie que dégagent des maisons de campagne entourées de parcs à la fois naturels et élaborés – dans la droite ligne du «développement durable» – et où tout n'est que «luxe, calme et volupté». [...]

A. BONNARD

## Le Coin du Ronchon

### Une obscure chapelle

De récentes révélations de la presse sont venues ébranler sévèrement les convictions des fidèles. L'institution qui prétendait apporter à notre monde des messages d'espérance et de paix, qui se voulait la gardienne de la morale et de la foi, qui entendait offrir une ligne de conduite solide, qui jouait un rôle de ciment social et dans laquelle de nombreuses personnes se reconnaissaient, cette institution réputée au-dessus de tout soupçon, donc, s'est trouvée impliquée dans de sordides affaires de mœurs que la hiérarchie a tenté d'étouffer. Des victimes ont eu le courage de parler, des faits cachés depuis longtemps ont enfin fait surface, la vérité commence à éclater au grand jour, et l'on découvre alors avec consternation l'image d'une organisation sclérosée, opaque, rongée par la culture du secret, plus mystérieuse que bienfaisante, préférant fermer les yeux sur des actes insoutenables afin de protéger ses membres et de les soustraire à la justice civile. Gênés par les révélations qui n'en finissent plus de sortir, mais toujours isolés au sommet

de leur tour d'ivoire, les grands pontes de la hiérarchie cherchent aujourd'hui à justifier leur silence, suscitant l'incompréhension de la population qui attendait plutôt une demande de pardon...

Bon...

Pour être tout à fait honnête, les informations parues jusqu'ici dans la presse n'ont pas réellement suffi à nous convaincre que la direction de la Radio Suisse Romande avait mal agi dans cette affaire. On a plutôt le sentiment que des faits de peu d'importance ont été montés en épingle par un employé-justicier hypersensible, mal conseillé par un avocat en quête d'une publicité imméritée, et que toute l'agitation médiatique autour de la grande maison de la Sallaz n'a pas très bonne façon. Mais, voyez-vous, même si c'est pour des broutilles, et quitte à y mettre un zeste de mauvaise foi, nous n'allons pas boudier notre plaisir de pouvoir «pincer» ainsi, pour une fois, nos habituels donneurs de leçons!

LE RONCHON